

	<p><b>SERVICES PUBLICS CFE-CGC</b></p> <p><b>15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</b></p> <p>☎ 01.44.70.65.90 e-mail : <a href="mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org">fonctions.publiques@cfecgcfp.org</a> <a href="http://cfecgcfp.org/">http://cfecgcfp.org/</a></p>
---	---

Compte-rendu du GT5 égalité professionnelle  
« Renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes »  
02/07/2018

La fédération des services publics CFE CGC est représentée par Marie-Catherine HAON.

La réunion est présidée par Cécile LOMBARD (DGAFP).

Un PPT nous a été adressé (ci-joint).

Rappel des enjeux de ce GT :

- Renforcer la prévention
- Mieux accompagner les victimes
- Appliquer des sanctions quand es violences sont avérées.

Éléments de diagnostic présentés par la DGAFP :

- 80% des femmes salariées considèrent que les femmes sont régulièrement confrontées dans leur travail à des attitudes sexistes
- Depuis 2012, l'arsenal juridique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles a été renforcé (loi sur le harcèlement sexuel en 2012, circulaire sur le harcèlement sexuel et moral dans la fonction publique en 2014, circulaire du 9/3/2018 sur la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique)
- Plan interministériel contre les violences, projet de loi renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Pistes présentées par la DGAFP :

- Prévenir les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique : plan de formation à la prévention et à la lutte contre les violences, information et sensibilisation des agents
  - Action prioritaire dans le schéma directeur de la formation professionnelle FPE (action 8)
  - Groupe de travail des employeurs des 3 versants de la fonction publique afin de réaliser un référentiel commun de formation pour les employeurs publics et les écoles de formation

- Mise en place par les employeurs publics de dispositifs d'information, de communication et de sensibilisation sur la prévention et le traitement des situations de violences
- Traiter les situations de violences sexuelles et sexistes : dispositif de signalement, protection et accompagnement des victimes :
  - Création de dispositif de signalement ou développement de dispositif de signalement déjà existant
  - Mise en place de dispositifs de signalement mutualisés pour les petites structures
  - Information régulière des agents sur l'existence de dispositif de signalement
  - Mise en place de circuit RH de traitement des signalements, suivi des signalements et des suites données
- Sanctionner les auteurs :
  - Accompagner les employeurs afin de sécuriser la réalisation d'enquêtes administratives
  - S'assurer de l'engagement effectif de procédures disciplinaires si les faits sont avérés

#### Tour de table :

Les organisations syndicales ont évoqué les points suivants :

Il est nécessaire de prévoir des dispositifs fermes, engageants et contraignants. Il faut prévoir des mesures concrètes.

Il est nécessaire de faire un bilan des accords de 2013 sur l'égalité professionnelle et d'aller au-delà de ce qui figurait déjà dans les accords de 2013.

En cas de violences avérées, c'est souvent la victime qui change de service, il faudrait évincer l'agresseur, plutôt que de faire bouger la victime.

Il faut faire un bilan des suites réelles données aux signalements.

Intervention de la CFE CGC : les dispositifs de lutte contre les violences doivent faire l'objet d'une large information et diffusion, il est nécessaire de renforcer l'aide aux victimes de violences, notamment via la protection fonctionnelle.

Un GT de synthèse devrait être prochainement programmé et des négociations devraient démarrer à la rentrée en vue de la négociation d'un nouvel accord pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique.